ROUGE Espoir

Supplément - N° 94

Trimestriel - Mars 2019 - 2 € - Commission Paritaire : 0211P11165 - 29, avenue du Maquis - 46000 Cahors - lot.pcf.fr - Gérant : Jean-Christophe Vialaret

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE VIGILANCE FERROVIAIRE

Dans le contexte de l'après réforme de 2018 imposée par le gouvernement, les usagers et cheminots constatent jour après jour ses conséquences : fermetures de lignes de desserte fine du territoire, réduction des horaires d'ouverture des gares, suppression des contrôleurs dans certains trains... Des menaces sérieuses planent sur le service public ferroviaire. Aussi, le vendredi 15 février 2019 s'est tenue une réunion à l'initiative du Secteur CGT des cheminots de la région de Toulouse avec des associations d'usagers et plusieurs partis politiques.

Suite au débat riche, le constat est unanime : nous devons unir nos forces afin de mettre sous vigilance le service public ferroviaire. Aussi, face aux attaques grandissantes contre le service public ferroviaire, l'ensemble des acteurs de ce jour : le Secteur CGT Cheminots de Toulouse, le Parti Communiste, le Parti Socialiste, la France Insoumise, Ensemble, le PCF Comminges, le Parti de Gauche 81, Génération.s, le PCF 46, l'Association CDRIC (Coordination pour la Défense du Rail et de l'Intermodalité en Comminges/Barousse) et, l'Association pour la réouverture de la ligne ferroviaire Cahors/Capdenac/Figeac, ont décidé de se réunir au sein d'un comité de vigilance ferroviaire sur le périmètre de l'ancienne région Midi-Pyrénées.

Ce comité de vigilance aura notamment pour rôle, dans les semaines et mois à venir de :

- Recenser tous les reculs du service public ferroviaire : (fermetures de lignes, de gares, suppressions de dessertes, heures d'ouvertures et fermetures des guichets, la suppression des contrôleurs) afin de leur donner une visibilité à l'échelon régional,
- Recenser les attentes des usagers, les besoins qu'ils expriment et les confronter aux réponses SNCF / État / Autorités Organisatrices,
- Faire connaître des contre-propositions issues du travail entre organisations.

Il s'agit d'une première rencontre de ce comité, d'autres seront organisées rapidement. D'ores et déjà, le comité de vigilance décide de mettre en place des réunions de travail dans les territoires, au plus près des usagers en travaillant au rassemblement le plus large (associations d'usagers, élus locaux, partis politiques).

Serge Laybros

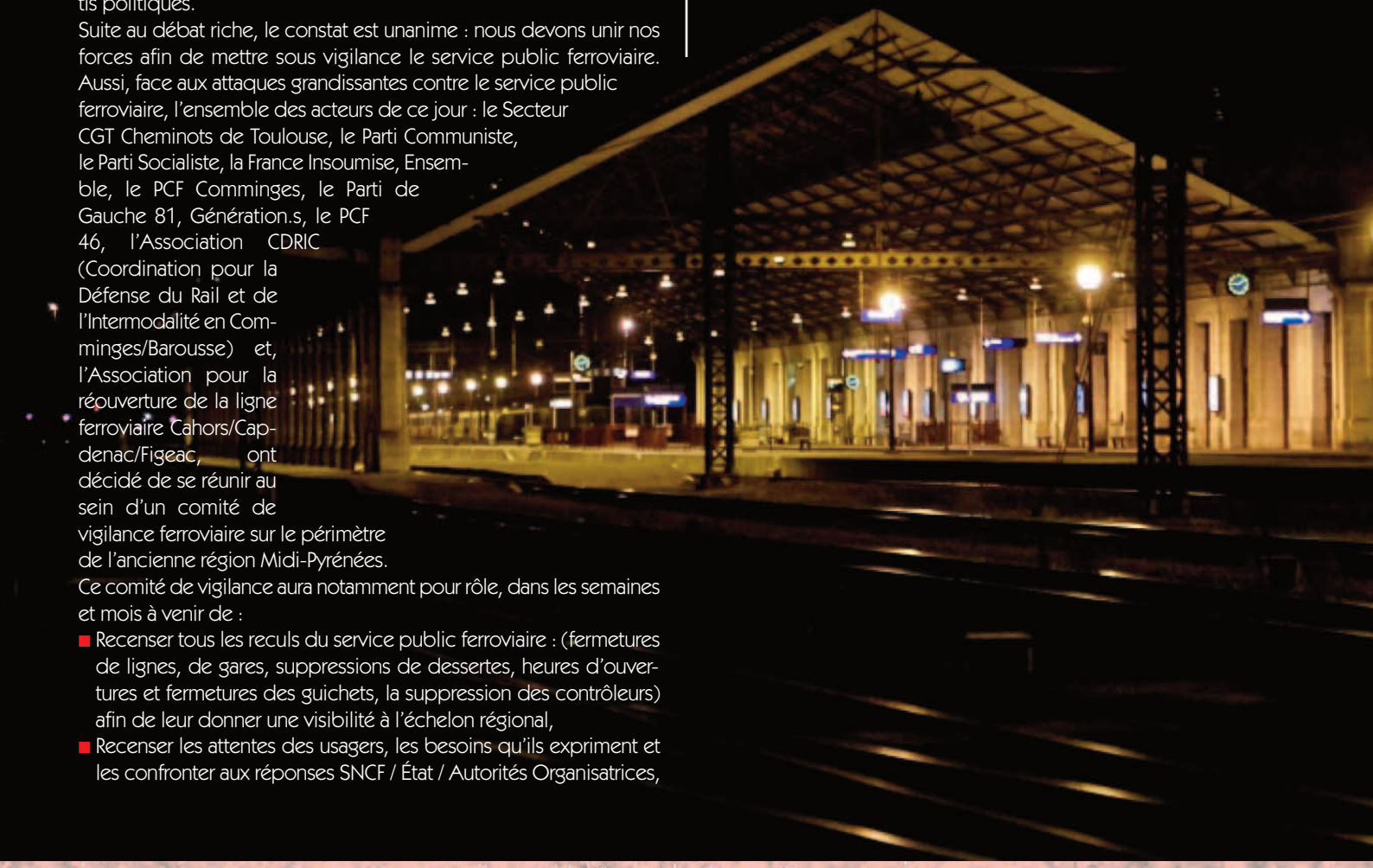

SOMMAIRE

Page 1 : Mise en place d'un comité de vigilance ferroviaire
Page 2 : Ligne Brive - Aurillac | Loi Blanquer : école de la confiance ? école de la concurrence et de la soumission ?
Page 3 : Santé en Occitanie : abandonnons les logiques financières !

Ligne Brive Aurillac

C'est dans un courrier du 4 mars destiné aux parlementaires que deux comités prennent la défense de la ligne ferroviaire Aurillac-Brive. Les comités pluralistes de défense et de promotion des lignes ferroviaires du Cantal ainsi que celui de défense et de développement de la ligne SNCF Aurillac - Bretenoux/Biars - Brive décrivent une «situation très alarmante» qui subit «le désengagement de l'Etat et de la SNCF, entraînant sa détérioration». Ces «défauts d'entretien et de maintenance» ont pour «conséquences directes de nombreuses limitations de vitesse». Ils craignent que «la ligne ferme si aucune décision d'investissement n'est prise à l'horizon 2020-2021». Au croisement des régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes, la ligne «fait l'objet de deux contrats de Plan Etat Région». Certaines parties de la ligne sont en travaux comme celle de Brive - St Denis près Martel. En revanche, le projet de rénovation du «parcours St Denis près Martel - Bretenoux/Biars - Lamativie» n'a toujours pas été accepté. «Si l'État ne le valide pas avant juin 2019, les travaux seront reportés au-delà de 2020», s'inquiètent les comités suite à un entretien avec Jean-Luc Gibelin, vice-président chargé des Transports en Occitanie. Ils redoutent que le « report des travaux entraîne la fermeture de la ligne ». Or, « Edouard Philippe, le Premier ministre, avait annoncé qu'il n'y aurait aucune fermeture ». Ils s'adressent donc aux parlementaires du Lot pour se saisir de la situation ainsi que leurs homologues du Cantal.

Loi Blanquer :

École de la confiance ? Ecole de la concurrence et de la soumission ?

Comme chaque ministre de l'Education, le ministre Blanquer qui promettait qu'il n'y aurait pas de nouveaux programmes y va de sa loi : l'école de la confiance.

C'est tellement la confiance que dans sa loi il inscrit la soumission des enseignants dès l'article 1 ; article qui introduit la possibilité de sanctionner les enseignants s'ils critiquent publiquement l'institution. Pour compléter le tout, il chapeaute le système en créant le conseil de l'évaluation, organisme qui doit évaluer le système éducatif. Mais celui-ci ne sera pas indépendant contrairement à l'ancien (car il en existait bien un) puisque le gouvernement nommera 10 membres sur les 14.

C'est bien une école de la soumission.

Dans cette loi, il y a le miroir aux alouettes de l'obligation scolaire dès trois ans. Actuellement 98 % des enfants de cet âge sont scolarisés. La loi qui ne fait qu'entériner un état de fait est un énorme cadeau aux établissements privés sous contrat chiffré à 150 millions d'euros, puisque les municipalités devront financer cette scolarisation dans ces établissements. Ainsi les villes de Cahors, Figeac, Gramat, St-Céré, Limogne devront accorder une subvention à leurs écoles privées.

Cette loi crée « l'école du socle » en créant des établissements regroupant le premier degré (école maternelle et élémentaire) et les collèges sous la direction du principal du collège. Une catastrophe pour nos petites écoles rurales lotoises qui se verront de gré ou de force groupées avec le collège le plus proche faisant faire ainsi des économies de moyens à l'Education Nationale. Ecoles à 1,2 classes (environ une centaine dans le LOT) votre avenir est compté. C'est la réorganisation complète du système

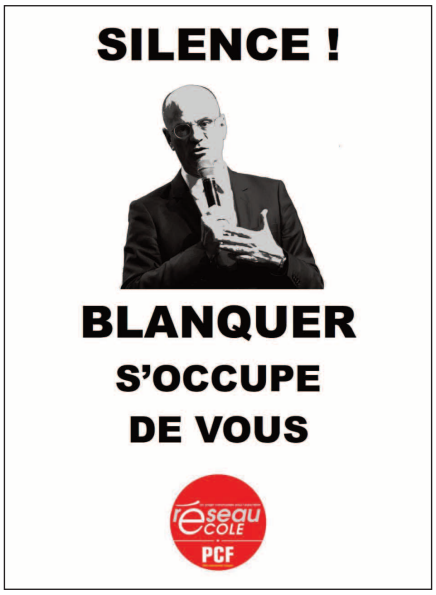

scolaire où la création de ces établissement est laissée à l'initiative des collectivités locales ouvrent la porte à une territorialisation encore plus grande du système éducatif. Etablissements où faute de moyens on se resserrera les apprentissages sur les savoirs dits fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) en laissant de côté l'ambition d'une culture commune.

C'est bien une école de la concurrence.

Cette loi vise à faire le tri social dans un système qui vous fait « confiance » pour que les élèves s'en sortent seul, un système qui abandonne les enseignants à la pénurie des moyens ; qui abandonne les élèves à des choix individuels de leurs parcours dans un marché complètement opaque. Ainsi au lycée une foultitude d'options sont proposées aux jeunes avec en ligne de mire Parcoursup pour s'ouvrir les voies du supérieur. Quelles options choisir et dans quels lycées seront-elle présentent ? Fini le lycée de rattachement. Ceux qui auront les bons réseaux, iront dans les « bons » lycées et le « tout venant » se contentera des lycées les moins bien fournis en options. Et quand il faudra postuler sur parcours sup pour aller dans le supérieur, fac renommées et grands écoles pourront faire leurs courses dans ce marché où la marchandise sera les futurs étudiants seront mis en concurrence féroce.

Voilà le but final des différentes réformes mises en place pour Blanquer et compagnie : une école à plusieurs vitesses pour éviter que la plèbe se mélange à « l'élite ».

Face à cela, le PCF propose une école commune plus longue avec une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, un baccalauréat national qui garantisse à tous la possibilité d'intégrer le supérieur dans les filières de leur choix.

Jean-Marc Rodier

Santé en Occitanie :
Abandonnons les logiques financières !

La revue de presse des derniers jours en matière de santé parle d'elle-même : notre service public de santé est malade. Les structures sont en difficulté financière, les personnels endurent le manque de moyens et les patients souffrent d'une mauvaise prise en compte de leur santé. En Occitanie, le tableau est sombre.

Les personnels sont actuellement mobilisés dans toute la Région. La suppression d'une vingtaine de postes à l'Hôpital de Thuir dans les Pyrénées Orientales a déclenché un mouvement de grève. **« Nous n'avons plus le temps et les moyens pour assurer nos missions premières »**, expliquent les salarié.e.s.

A Cahors, la nouvelle directrice assume le besoin de gérer l'Hôpital comme une entreprise, **« si la santé n'a pas de prix, elle a un coût »**, a-t-elle même osé dans la presse. Mais quel coût ? Celui qui pèse sur le bien-être des agents au travail et des patients ?

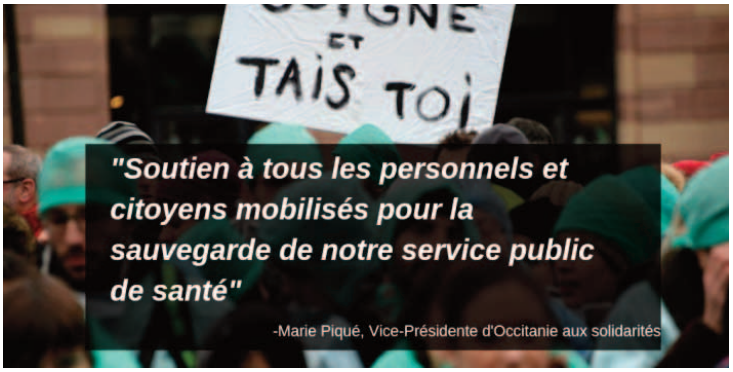

Dans les Hautes-Pyrénées, les cabinets médicaux ferment les uns après les autres, et les trajets en véhicule pour aller consulter sont de plus en plus longs et difficiles. Dans le Gers aussi, le service public hospitalier est en péril. Les personnels de l'Hôpital d'Auch ne cessent de le répéter, le personnel est à bout de souffle ! Le service cardiologie d'Auch dispose de 31 lits, occupés à 100 %, pourtant ils ne disposent que d'une douche ! Comment peut-on accepter une telle régression dans nos hôpitaux ? Jusqu'où va-t-on aller ?

A Decazeville dans l'Aveyron, alors que nous avons perdu la bataille pour sauver la maternité, nombreuses sont les femmes à accoucher dans les camions de pompiers. Comme si cela ne suffisait pas, c'est maintenant au tour de l'unité d'auto dialyse de fermer. Ils sont en train de démanteler petit à petit tout notre service public !

Dans l'Ariège, le témoignage récent des personnels soignants du centre hospitalier de Foix fait froid dans le dos : **« on va au travail la boule au ventre, il faut du monde sinon la charge de travail va augmenter et on ne pourra plus garantir la sécurité des patients »**.

Partout le manque de moyens est de plus en plus criant. Même son de cloche du côté du centre hospitalier Ariège Couserans où un collectif citoyen se bat pour le maintien de postes de chirurgiens et fait face au double langage de l'ARS.

Dans le Tarn, à Albi comme à Castres, les personnels hospitaliers dénoncent « des éléments de langage venus tout droit de Paris », et derrière des bilans tout en communication, c'est encore le manque de moyens et de personnels, les « objectifs financiers » et les fermetures de services qui sont pointées du doigt.

En 2017, ce sont 745107 heures supplémentaires non-payées qui ont été comptabilisées au CHU d'Albi, l'équivalent de 47 temps pleins. Fatigue, stress, arrêts maladie, le cercle vicieux de cette gestion libérale de la santé est lourd de conséquences. Dans le privé comme dans le public, les syndicats sont tous d'accord pour dire qu'il faut une réelle politique de recrutement « avant que le système explose » !

Les métropoles ne sont pas mieux loties et les grèves se multiplient aussi au CHU de Toulouse. Ambulances, urgences, psychiatrie, autant de services actuellement en grève pour demander des moyens. Les organisations syndicales dénoncent un sous-effectif structurel et conjoncturel qui entraîne des surcharges de travail ingérables !

A tous ces personnels et citoyens mobilisés pour la sauvegarde de notre service public de santé, je tiens à leur apporter tout mon soutien. Ne lâchons rien !

Abandonnons les logiques financières !

Il est urgent de penser une sécurité sociale adaptée aux besoins actuels des populations comme un projet de société. Un projet qui doit reposer sur l'idée fondamentale qu'il est possible de répondre aux besoins humains de protection de la naissance à la mort dans un cadre non marchand basé sur la solidarité, et que cette réponse de protection sociale est un facteur essentiel du développement économique autant que social.

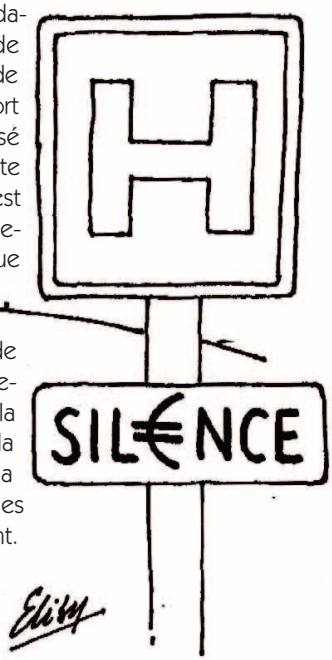

La sécurité sociale doit nous protéger de tous des aléas de la vie et contribuer au développement humain. Prise sur les profits, la cotisation sociale est un outil de la solidarité, qui met au service de la collectivité humaine une part des richesses créées en les mutualisant.

Les vraies réformes à mettre en œuvre sont bien évidemment d'ordre économique: hausse des salaires, réduction du coût du capital, orientation de la production vers la satisfaction des besoins humains, arrêt des politiques d'austérité. C'est sur cette base qu'on peut réformer le financement de la sécurité sociale tant décrié par le gouvernement. Le retour au financement par la cotisation sociale et l'abandon de la fiscalisation, la modulation des cotisations pour développer l'emploi et la formation, la taxation

des profits financiers, la gestion démocratique. Les solutions existent permettant de dégager les moyens nécessaires pour financer les mesures indispensables de modernisation et d'adaptation aux besoins et aux nouvelles possibilités offertes par le progrès des sciences et techniques.

Répondre aux besoins humains de protection dans un cadre non marchand basé sur la solidarité

La population dans sa diversité doit avoir accès à des services hospitaliers publics (médecine, chirurgie, maternité, urgence, psychiatrie) de proximité, en lien avec les CHU, avec une gradation des soins, dans le cadre d'un service de santé coopératif, assurant la continuité des soins entre hospitalisation et domicile.

La souffrance du personnel hospitalier en Occitanie appelle à des moyens supplémentaires et à des droits nouveaux d'intervention des personnels et de leurs organisations syndicales sur la gestion des établissements et de l'organisation du travail.

Les nombreuses luttes appellent à la mise en place d'un plan d'urgence pour l'hôpital public. Celui-ci doit permettre la rénovation de la médecine ambulatoire avec un réseau territorial de centres de santé publics pour répondre au problème de la désertification médicale. Il doit aussi permettre d'assurer une prise en charge à 100% des soins par l'assurance maladie pour faciliter l'accès aux soins, la formation d'au moins 12 000 médecins par an, de relancer la politique du secteur de la psychiatrie.

En matière pharmaceutique, un pôle public du médicament pour échapper aux griffes des intérêts de l'industrie pharmaceutique et promouvoir la recherche est désormais indispensable. Enfin, il faut développer de réelles politiques de prévention.

Marie Piqué

DÉPLACEMENTS
& POUVOIR D'ACHAT
LA RÉGION CRÉE
L'ÉCO-CHÈQUE MOBILITÉ

« La Région investit pour garantir toutes les mobilités dans tous les territoires avec des aides directes et concrètes. »

Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

laregion.fr/eco-cheque-mobilite

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

Mise en page : Duo Graphic - CAHORS - Tél. 05 65 31 86 99